



Becouze

Membre indépendant de Crowe Horwath International



TaSCom

Taxe sur les Surfaces Commerciales

(déclaration et paiement avant le 14 juin)

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
▣ Champ d'application	3
- Critères de taxation	
- Conditions d'assujettissement à la taxe	
▣ Taux applicable	7
▣ Calcul de la taxe	8
▣ Exemple	10

CHAMP D'APPLICATION DE LA TASCOM

▣ Critères de taxation

✓ Notion d'**établissement**

- Unité locale (local + dépendances affectées)
- Permanence

✓ Notion d'activité de **commerce de détail**

- Peu importe le produit vendu s'il s'agit de commerce de détail
- Consommateurs finaux

Ne sont pas soumis à la TASCOM :

- *Les vendeurs en « B2B » (Business to Business)*
- *Les prestataires de services*
- *Les vendeurs de produits transformés*

✓ La **forme juridique** de la société exploitante n'a pas d'impact sur la TASCOM

▣ Conditions d'assujettissement à la taxe

✓ Surface de l'établissement

- > **400 m²** de vente
- Imposable si la surface a été dépassée l'année **précédant le 1^{er} janvier** de la redevance de la taxe

Cas particulier à la surface

Ce seuil de 400 m² n'est pas applicable :

- Aux établissements

- **Contrôlés** par une seule personne

- ✓ Entendu au sens de la consolidation

- Exploités sous une **même enseigne**

- ✓ *Code de l'environnement* : « toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité s'y exerçant »

- ✓ *Cour de cassation* : « sigle identifiant le lieu d'un commerce »

- Si la surface totale du « groupe enseigne » est supérieure à **4 000 m²**

▣ Détail sur la surface à prendre en compte

A prendre en compte	A ne pas prendre en compte
<ul style="list-style-type: none">➤ Surfaces de vente de commerce de détail<ul style="list-style-type: none">- Espaces de circulation clientèle- Espaces d'exposition marchandises- Espaces de paiement➤ Espaces clos et couverts➤ Si vente au détail de carburants<ul style="list-style-type: none">→ majoration de 70 m², par position de ravitaillement	<ul style="list-style-type: none">➤ Locaux de production et stockage, fermés au client➤ Surfaces de vente situées à l'extérieur➤ Espaces de vente temporaire

✓ **Date d'ouverture de l'établissement**

- Ouverture postérieure au **1^{er} janvier 1960** (dans le cas contraire → non imposable)
 - *Le changement d'exploitant pour n'importe quelle raison ne rend pas le commerce imposable*
 - *Par contre le changement de lieu d'exploitation, rend la taxe exigible pour l'exploitant*

✓ **Chiffre d'affaires**

- > 460 K€
- Réalisé l'année précédant l'année d'imposition
 - Si un établissement réalise un CA < 460 K€ en N-1, son CA n'est pas pris en compte

✓ **Etablissements situés en France**

✓ **Taxe due par la personne qui est l'exploitant au 1^{er} janvier de l'année précédente**

- Si changement pendant l'année, prorata à effectuer pour le nouvel arrivant

TAUX APPLICABLE

(prix au m²)

CA au m ²	Activité de vente au détail	+ Activité de vente de carburant
< 3 000	5,74 €	8,32 €
Entre 3 000 et 12 000	$5,74 \text{ €} + 0,00315 \times (\text{CA/S} - 3\ 000)$	$8,32 \text{ €} + 0,00304 \times (\text{CA/S} - 3\ 000)$
> 12 000	34,12 €	35,70 €

▣ Réductions de taux

- Liées à la profession
 - Réduction de 30 % pour les ventes suivantes :
 - Meubles meublants
 - Véhicules automobiles
 - Machinisme agricole
 - Matériaux de construction
 - Liées à la surface et au chiffre d'affaires
 - Réduction de 20 % si :
 - Surface comprise entre 400 et 600 m²
 - CA < 3 800 € / m²
- Cumulables

CALCUL DE LA TAXE

▣ Majoration et franchise

- ✓ Majoration de 30 % si :
 - Surface > 5 000 m²
 - CAHT > 3 000 € / m²

- ✓ Franchise de 1 500 € si :
 - Etablissement situé dans une zone urbaine sensible

▣ Modulation de la collectivité territoriale compétente

- ✓ Une modulation du taux :
 - Entre 0,8 et 1,2 peut être effectuée
 - Par l'organe délibérant de l'établissement public (conseil municipal)

▣ Cas particulier des modifications de surfaces en cours d'année

Si la surface change en cours d'année, le montant de la taxe est égal à **la somme des montants de taxe due pour chaque période.**

→ Il convient donc de procéder à 2 calculs distincts

(exemple à suivre)

▣ Détermination du Chiffre d'Affaires par m² (explication par un exemple)

- 1^{er} janvier 2011 : un supermarché a une surface de 4 000 m².
- 1^{er} mars 2011 : installation de distribution au détail de carburant (4 positions)
- 1^{er} juillet 2011 : agrandissement de l'établissement → 5 500 m²

CA de la période : 25 M€

1- Calcul de la surface pondérée

$$[(4\,000\text{ m}^2 \times 59\text{ j}) + ((4\,000\text{ m}^2 + 4 \times 70\text{ m}^2) \times 122\text{ j}) + ((5\,500\text{ m}^2 + 4 \times 70\text{ m}^2) \times 184\text{ j})] / 365\text{ j} = 4\,991\text{ m}^2$$

2- Calcul du CA / m² : 25 M€ / 4 991 m² = 5 009 € / m²

3- Calcul du taux applicable :

- Taux sans vente de carburant : $5,74\text{ €} + [0,00315 \times (5\,009 - 3\,000)] = 12,07\text{ €} / \text{m}^2$
- Taux avec vente de carburant : $8,32\text{ €} + [0,00304 \times (5\,009 - 3\,000)] = 14,43\text{ €} / \text{m}^2$

4- Calcul de la taxe

- 1^{ère} période : $4\,000\text{ m}^2 \times 12,07\text{ €} / \text{m}^2 \times (59/365\text{ j}) = 7\,804\text{ €}$
- 2^{ème} période : $(4\,000\text{ m}^2 + 4 \times 70\text{ m}^2) \times 14,43\text{ €} / \text{m}^2 \times (122/365\text{ j}) = 20\,643\text{ €}$
- 3^{ème} période : $(5\,500\text{ m}^2 + 4 \times 70\text{ m}^2) \times 14,43\text{ €} / \text{m}^2 \times (184/365\text{ j}) \times 1,3 = 54\,659\text{ €}$

Taxe à payer : 83 106 €



Becouze

Membre indépendant du réseau international Crowe Horwath

1, rue de Buffon 49100 ANGERS

Tél : + 33 (0)2 41 31 13 30

Fax : + 33 (0)2 41 31 13 33

E-mail : becouze@becouze.com

Web : www.becouze.com

Twitter : @BecouzeOff